

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Commission DUMONT, *l'Église du Québec : un héritage, un projet*

par Guy Rocher

Recherches sociographiques, vol. 13, n° 2, 1972, p. 291-293.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/055580ar>

DOI: 10.7202/055580ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

COMPTES RENDUS

Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, *L'Église du Québec : un héritage, un projet*, Montréal, Éditions Fides, 1971, 324 pages. (Rapport DUMONT.)

Il n'est pas facile de recenser cet ouvrage, à cause du caractère particulier qu'il présente. Il s'agit en effet du rapport publié l'automne dernier par la Commission d'étude formée en 1968 par les évêques du Canada français, à la suite de la crise qui avait alors éclaté au sein des mouvements d'Action catholique. Cette commission a été plus communément connue sous le nom de « Commission Dumont », le sociologue Fernand Dumont ayant été chargé de présider à ses travaux.

Deux traits caractérisent un ouvrage comme celui-ci : tout d'abord, il s'agit d'une œuvre collective. La Commission Dumont comprenait onze membres et un secrétaire. La tradition veut qu'on nomme sur de telles commissions des personnes représentant différentes tendances, de manière à permettre une confrontation entre des points de vue d'avant-garde et des opinions plus modérées. Cette tradition paraît avoir été respectée en l'occurrence, sauf que l'extrême droite conservatrice de l'Église du Québec n'était pas représentée parmi les commissaires, ce qui a sans doute facilité leur tâche. Un rapport comme celui-ci est conséquemment le fruit de nombreuses discussions entre les commissaires, d'un certain nombre de compromis dans l'expression des idées et dans le contenu du rapport, dans les appréciations de la situation présente et dans les recommandations. Un seul commissaire a cru nécessaire de faire un court rapport minoritaire, pour exprimer son désappointement que le rapport général ne soit pas plus radical. Bien que ce rapport dissident ne tienne qu'en une seule page (il est vrai qu'on a peut-être voulu inconsciemment en amoindrir l'importance en l'imprimant dans un caractère typographique plus petit que le reste du Rapport), il indique les déchirements que les commissaires ont pu connaître et la difficulté qu'ils ont pu avoir à s'entendre sur un texte final. Il faut donc reconnaître qu'un rapport comme celui-ci n'exprime jamais exactement la pensée de chacun des membres de la commission, en même temps qu'il l'exprime tout de même assez pour qu'ils acceptent de le signer. Telle est l'ambiguïté inhérente à un tel document.

En second lieu, il s'agit d'un ouvrage que l'on peut appeler « engagé ». Son but est d'exposer un point de vue, dresser un plan, faire des recommandations, bref, agir sur l'histoire. Il ne faut donc chercher dans un ouvrage comme celui-ci ni une analyse rigoureuse, ni la poursuite d'une théorie. L'analyse et la théorie, si elles affleurent à certains moments, sont instrumentales : elles servent de cadre conceptuel ou de guide intellectuel pour mieux expliquer une situation ou pour fonder des recommandations.

Il se trouve cependant qu'à cause de la présence de certains membres, notamment son président, la Commission Dumont utilise assez abondamment une certaine réflexion sociologique. C'est ce qui nous autorise à faire état de cet ouvrage dans une publication comme celle-ci.

Les commissaires n'ont pas voulu traiter de l'Église du Québec d'une manière abstraite, comme ils auraient pu le faire en l'abordant d'une manière purement dogmatique ou théologique. Ils ont plutôt choisi de considérer l'Église comme une institution enracinée dans l'histoire du Canada français et dans les structures sociales, politiques et économiques de notre pays. C'est d'ailleurs vraisemblablement cette perspective sociologique d'ensemble qui a fait que les membres ont rapidement débordé les cadres de leur mandat : comme ils le disent eux-mêmes dans la présentation de leur Rapport, ils « se sont vite rendu compte que leur tâche devait s'étendre à une étude d'ensemble sur la situation et l'avenir prochain de l'Église d'ici », au lieu de se restreindre à l'étude des laïcs dans l'Église du Canada français, comme on le leur avait d'abord demandé.

Si l'Église du Québec n'est pas une abstraction dans ce Rapport, la société n'en est pas une non plus. La société dont il s'agit est concrète et bien identifiée. Ou peut-être devrait-on dire que le Rapport utilise deux sociétés de référence : le Canada français historique et le Québec contemporain. Soulignons en effet qu'une option claire a été prise par les commissaires : ils situent l'histoire de l'Église dans celle du Canada, mais quand il s'agit d'analyser la situation présente et l'avenir de l'Église, c'est dans le contexte du Québec qu'ils le font.

La question qui intéresse alors le sociologue est la suivante : quelle image les commissaires avaient-ils de cette société québécoise ? Quelle « perception sociologique » du Québec servait de point d'ancrage à leur analyse de l'Église présente et au « projet » d'Église qu'ils ont proposé ?

La comparaison nous aidera ici. La Commission Parent, qui a remis la dernière tranche de son rapport en 1966, avait elle aussi en tête une image du Québec. En gros, c'était celle d'un pays nouvellement industrialisé, en voie de développement, désireux de prendre en main sa destinée et s'estimant prêt à le faire. La Commission Rioux, dont le Rapport fut publié au début de l'année 1969, présente une autre image du Québec : c'est celle d'une société qui entre déjà dans la phase post-industrielle et qui va faire appel à la créativité, la spontanéité, l'imagination, l'expression. En 1971, le Rapport Dumont analyse la crise de l'Église dans le contexte d'un Québec à la recherche de son identité collective et nationale et qui s'interroge sur les lignes de son passé et sur sa nouvelle vocation.

Séparés par de si courts intervalles de temps, ces trois rapports revêtent une importante *signification historique*. Ils sont comme trois bornes qui indiquent à la fois la rapidité et le sens de l'évolution idéologique du Québec durant cette dernière décennie. Ils disent aussi, à leur manière, la complexité de l'histoire contemporaine du Québec et la difficulté d'en saisir le tracé. Car je ne crois pas, pour ma part, que ces trois rapports soient en contradiction les uns avec les autres. Ils se complètent plutôt, chacun s'inspirant d'une dimension particulière, objectivement réelle, de la société québécoise contemporaine.

Dans ce contexte, le Rapport de la Commission Dumont prend un double intérêt aux yeux du sociologue : il présente une analyse, dans une *optique donnée*, de l'évolution récente du Québec ; il fait en même temps déjà figure de document historique.

Allant maintenant un peu plus dans le détail du Rapport, je voudrais en souligner un autre aspect qui me frappe. Devant les options qui s'ouvrent à l'Église du Québec, les commissaires refusent que celle-ci ne soit plus qu'au service d'individualismes retranchés. Ils postulent que l'Église devra trouver un nouveau rôle social par lequel elle s'insérera dans la société québécoise de demain, mais d'une manière qu'on espère différente de celle du passé. Personnellement, en tant que chrétien, j'applaudis à cette prise

de position. Il s'agit cependant là d'une option qui ne relève pas de l'analyse sociologique, mais d'une définition théologique de l'Église. Ce n'est donc pas cet aspect que je veux mettre ici en lumière, mais une conséquence qui en découle : il s'agit de la réhabilitation d'une certaine histoire.

Le nationalisme traditionnel canadien-français, celui d'avant 1955 ou 1960, s'était alimenté à la source d'une histoire à caractère assez romantique du Canada et du Canada français. Et dans cette manière de définir le passé, l'Église catholique y jouait un rôle dominant, en tant que gardienne des traditions, de la langue, des valeurs et comme rempart contre l'envahissement étranger. En réaction contre ce nationalisme traditionnel canadien-français, le néo-nationalisme québécois des dernières années a refait l'histoire du Québec dans une autre lumière : celle d'un pays colonisé, exploité, où l'Église servait de support aux pouvoirs établis. Dans sa définition de l'avenir du Québec, ce néo-nationalisme laïque a jeté par-dessus bord l'Église catholique avec la bourgeoisie et l'impérialisme étranger.

Dans la mesure où le néo-nationalisme québécois voudra réintroduire l'Église dans le dessein de l'avenir du Québec et y faire jouer un rôle dynamique, comme le propose la Commission Dumont, il faudra retoucher encore une fois l'histoire canadienne et québécoise. Il est intéressant de voir ce phénomène apparaître dans le Rapport Dumont. «Il est de coutume chez-nous, écrivent les commissaires, surtout depuis le début de la Révolution tranquille, de faire subir à l'Église un procès sans appel où elle est reconnue coupable de toutes nos faiblesses collectives passées, de notre situation de tutelle, de notre pauvreté économique, etc... La faiblesse d'un tel procédé, outre le fait qu'il répond beaucoup plus aux impulsions de l'affectivité qu'aux exigences critiques de l'intelligence, c'est qu'il accepte au départ deux postulats : notre passé est honteux ; l'Église est responsable de ce passé que nous renions. Or, nous voyons mal en quoi il est honteux pour une collectivité d'avoir été opprimée plutôt que colonisatrice, d'avoir patiemment et progressivement résisté à l'exploitation plutôt que de s'y être livré, d'avoir subi l'injustice plutôt que d'en avoir fait supporter aux autres le poids. Quant au rôle de l'Église, une investigation un peu attentive nous force à dresser un bilan positif de son activité. Ce qui ne nie d'aucune façon des lacunes sur lesquelles nous avons insisté et sur lesquelles nous reviendrons.» (Page 71.)

Et comme pour appuyer cette prise de position, les commissaires ont ajouté à leur Rapport deux importantes annexes sur l'histoire religieuse du Québec. L'une est de Nive VOISINE (avec la collaboration d'André Beaulieu et Jean Hamelin), *Histoire de l'Église catholique au Québec, 1608-1970* ; l'autre est de Gabriel CLÉMENT, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*. Ces deux ouvrages, qui ont été publiés séparément chez Fides, mériteraient chacun une recension particulière dans cette revue, de même que les troisième et quatrième annexes où l'on trouve certaines conclusions des recherches sociologiques menées sous les auspices de la Commission. Il faut savoir gré aux commissaires d'avoir publié ces travaux.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette recension sans rendre hommage aux auteurs de ce rapport. Ayant personnellement connu les difficultés, les fatigues et les veilles d'un travail similaire, je veux dire mon admiration pour les membres de la commission, qui, dans des conditions matérielles difficiles et d'une manière entièrement bénévole, se sont consacrés à cette tâche durant trois ans.

Guy ROCHER

Département de sociologie,
Université de Montréal.